

**POLITIQUE**

En vigueur le : 25 mai 2016

Domaine : **PROGRAMMES ET SERVICES À L'ÉLÈVE**

Révisée le :

## **INCLUSION DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS**

### **ÉNONCÉ**

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir reconnaît que chaque élève apprend de façon différente. Par conséquent, il reconnaît que certains élèves peuvent avoir des besoins particuliers et qu'une approche pédagogique différenciée est de mise. L'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers va de pair avec la mission du qui est d'offrir à l'élève une éducation de qualité dans un milieu de vie catholique et francophone où le respect de la personne, le sens d'appartenance à la collectivité franco-ontarienne, la promotion de l'excellence et l'équité sont des valeurs visibles et essentielles à son épanouissement.

### **BUT**

Le Csc MonAvenir est d'avis que l'inclusion permet le développement du sentiment d'appartenance et d'acceptation des élèves ayant des besoins particuliers. La mise en œuvre de programmes et d'interventions différenciés favorise l'apprentissage de ces élèves à l'intérieur des classes régulières.

### **À PRESCRIRE**

Le Csc MonAvenir s'engage à :

- 1) Être sensible aux différents besoins de chacun;
- 2) Favoriser l'apprentissage des élèves dans un milieu inclusif;
- 3) Assurer que chaque élève fasse partie à part entière de sa communauté d'apprenants, avec son groupe d'âge;
- 4) Collaborer avec les différents intervenants pour assurer le succès des élèves.
- 5) Offrir de la formation pour soutenir l'inclusion des élèves.

Il incombe à la direction de l'éducation, ou son délégué, d'assurer l'élaboration des directives administratives nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique.